

DÉSHÉRBANT SÉLECTIF EN GRANULÉS



- **Supprime le désherbage manuel et facilite l'entretien au pied des arbres et arbustes.**
- **Action préventive.**
- **Élimine les graminées annuelles et vivaces et les plantes à feuilles larges, tout en respectant les arbres, arbustes et conifères.**
- **Peut-être épandu sur les massifs de plantes ligneuses, il est sans action sur le feuillage.**
- **Economique (1,2 kg traite 100 m²).**
- **Homologué par le Ministère de l'Agriculture.**

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Granulés bleus pour épandage sec.
- Prêt à l'emploi.
- Densité apparente à 20°C : 0.65 à 0.75
- Contient 2% d'oxadiazon et 1,5% de carbetamide .
- Ne contient pas de chlorate.
- Désherbant des monos et dicotylédones.
- Ne détruit pas les fougères, mousses, prêles, plantes ligneuses.
- L'oxadiazon agit par contact sur les tissus jeunes : sur la tigelle lorsqu'elle traverse le sol traité, la carbetamide bloque le fonctionnement racinaire et de la radicule.

SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- Xi : irritant.
- Ininflammable.
- Homologué par le Ministère de l'Agriculture sous le n° d'AMM : 9700411.
- Ne pas traiter les eaux destinées à l'irrigation , ni les eaux

poissonneuses.

- Respecter la dose indiquée.
- Emploi autorisé dans les jardins.

MODE D'UTILISATION :

- Toujours en pré-levée des mauvaises herbes, à la sortie de l'hiver, dès la mise en place ou le repiquage des plants, mais avant l'apparition de mauvaises herbes.
- Epandage en pépinière et rosiers : 12 g/m², c'est-à-dire 1,2Kg pour 100m² ou 120 Kg par hectare. (Espace verts : 18 g/m², 180Kg:Ha).
- En cas d'application sur sol sec, prévoir un arrosage après traitement.

Doses et usages homologués :

- Désherbage rosiers : 120 Kg/Ha.
- Désherbage plantations arbres et arbustes d'ornement : 180 Kg/Ha.
- Désherbage pépinières arbres et arbustes d'ornement : 180 Kg/Ha.